

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JA-03

**PORTANT NOMINATION EN 2020-2021 DES JURYS D'ADMISSION
DE L'IUT DE TREMBLAY-EN-FRANCE POUR UNE ADMISSION EN 2021-2022**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2008-265 du 17 mars 2008 modifiant le décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2020 relatif à la nomination de l'administratrice provisoire de l'IUT

Vu les statuts de l'IUT de Tremblay-en-France de l'université Paris 8 ;

Vu le code de l'éducation.

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Le jury d'admission, chargé d'examiner en 2020-2021 les demandes d'admission et de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents BUT de l'IUT de Tremblay-en-France en 2021-2022, est fixé comme suit :

**Véronique de SAINT GINIEZ
Akum ABDUL LATIF
Robert DJELLAL
Nancy MURZILI
Donne RAZAFINDRAMARY**

ARTICLE 2 –

Mme Véronique de Saint Giniez est nommée présidente du jury d'admission désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

L'Administratrice provisoire de l'IUT de Tremblay-en-France et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis le 3 mai 2021

La présidente
Annick ALLAIGRE

